

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3043

12 décembre 2011

SOMMAIRE

Alma Ventures S.A.	146058	FP-GVBB S.à r.l.	146050
AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l.	146026	FSP Investissement S.A.	146050
A-PQ Luxco Investors S.à r.l.	146036	Garage Marc Winandy S.à r.l.	146054
Bekerley Finance S.A.	146049	General Construction and Development Holdings S.A.	146057
CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.	146043	Global Oilfield Services	146051
CS Invest (Lux) SICAV	146058	Global Oilfield Services	146051
Dalcom S.A.	146051	Gothenburg VG S.à r.l.	146054
DASA Luxembourg	146018	Gresham Borehamwood IP S. à r.l.	146063
DP Holdings S.A.	146040	Gresham Borehamwood IP S. à r.l.	146063
Dys Compagnie S.A.	146048	Gresham Borehamwood IP S. à r.l.	146063
Epona Invest S.A.	146023	Gresham Borehamwood IP S. à r.l.	146063
ESC JV Luxembourg S.A.	146029	Groco S.A.	146064
ESCO Finance International S.à r.l.	146023	Groupe Immobilier International S.A. ..	146064
Eurinter s.à r.l.	146029	H&F Sensor Lux 1 S.à r.l.	146054
Eurochapes Okatar Sàrl	146030	Icon Luxembourg S.à r.l.	146050
Euromedic S.A.	146030	Immobilier Albert 1er S.A.	146064
Everbox S.A.	146030	ITT Industries Holdings S.à r.l.	146063
Fabilor Investment Holding S.A.	146036	KPMG Luxembourg	146054
Farinella s.à.r.l.	146036	KPMG Lux S.à r.l.	146054
Faustini Europe S.A.	146036	LFP Holding S.A.	146040
Faustini Europe S.A.	146037	Luxradio S.à r.l.	146030
F.B.K Management S.à.r.l.	146031	Mayur Fund	146045
Fidicor I S.A.	146048	Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s.	146051
Filureg S.A.	146043	Oraxys Environment 1 S.C.A.	146037
Fimopriv H S.A.	146049	Rive Investissements S.A.	146034
Finagra S.A., SPF	146049	S.I.H. International S.A.	146064
Financière Balan S.A.	146049	Tonus Investments S.à r.l.	146029
Financière San Francisco S.A.	146050	Turkey MENA Properties S.à r.l.	146032
Financière San Francisco S.A.	146031	Xylem Holdings S.à.r.l.	146063
Formair S.A.	146050		

DASA Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 164.488.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Jürgen BAATZSCH, manager, born in Liebenau, Germany on November 8th, 1962 residing in B-1490 Court-Saint-Etienne, 5 rue Bois Milord, Belgium,

here represented by Renée Mrs Aakrann-Fezzo, private employee, with professional address 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity, it may acquire and manage participations in any company or enterprise in any form whatsoever as well as carry out all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The company is incorporated under the name of "DASA Luxembourg".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Remich. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125,-) each fully paid up. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivos, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to cede all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the twomonths term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers of the company.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Art. 19. The Company's year begins on the 1st April and ends on the 31st March of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st March 2012.

Art. 20. Each year on the 31st March the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

Title IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows by:

Jürgen Baatzsch , prenamed,	100
Total shares:	100

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st March 2012.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Is appointed manager of the Company for an indefinite period Mr. Jürgen Baatzsch, born on November 8th , 1962 in Liebenau, Germany, residing in B-1490 Court-Saint-Etienne, 5 rue Bois Milord, Belgium.
- 2) The Company shall have its registered office at 9, rue de Enz, L5532 Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour d'octobre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A COMPARU:

Monsieur Jürgen BAATZSCH, gérant, né le 8 novembre 1962 à Liebenau, Allemagne, résidant à B-1490 Court-Saint-Etienne, 5 rue Bois Milord, Belgique,

ici représenté par Madame Renée Aakrann-Fezzo, employée privée, avec adresse professionnelle 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis

le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le comparant et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, d'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant

la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes transactions, entreprises et opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «DASA Luxembourg».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Remich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune et sont chacune entièrement libérées. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 mars 2012.

Art. 20. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Jürgen Baatzsch, prénommé,	100
Total cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à mille Euros (EUR 1.000).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée :

- Monsieur Jürgen Baatzsch, gérant, né le 8 novembre 1962 à Liebenau, Allemagne, résidant à B -1490 Court-Saint-Etienne, 5 rue Bois Milord, Belgique.

2) La société aura son siège social au 9, rue de Enz, L-5532 Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Renée Aakrann-Fezzo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 novembre 2011. LAC / 2011 / 49118. Reçu 75,

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152487/270.

(110177843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Epona Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151175/10.

(110175819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

ESCO Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.511,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.501.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-six September.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

ESCO Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.340, (the "Sole Shareholder").

Hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney-at-Law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 26 September 2011 given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The Sole Shareholder owns one hundred percent (100 %) of the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "ESCO Finance International S.à r.l." a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.501 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 17 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2298 page 110277 on 27 October 2010 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler dated 5 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1746 page 83805 on 2 August 2011.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred ten Euros (EUR 12,510.-) represented by twelve thousand five hundred ten (12,510) shares (parts sociales), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred ten Euros (EUR 12,510.-) to twelve thousand five hundred eleven Euros (EUR 12,511.-) by issuing one (1) new share (part sociale) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New

Share”), together with a total share premium of an amount of three million seven hundred fifty-nine thousand three hundred twenty-one Euros (EUR 3,759,321.-);

b. Subscription to and full payment by the Sole Shareholder of one (1) New Share, together with a total share premium of an amount of three million seven hundred fifty-nine thousand three hundred twenty-one Euros (EUR 3,759,321.-) by a contribution in kind consisting of one receivable against ESCO European Holding GmbH, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Zschoner Ring 9, 01723 Kesselsdorf, Germany and registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Dresden under number HRB 27832;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company (“Subscribed and Paid-up Share Capital”); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred ten Euros (EUR 12,510.-) to twelve thousand five hundred eleven Euros (EUR 12,511.-) by issuing one (1) New Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) to be fully paid up by the following contribution in kind together with a total share premium of an amount of three million seven hundred fifty-nine thousand three hundred twenty-one Euros (EUR 3,759,321.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe to the New Share and to fully pay up such New Share, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of one receivable it owns against ESCO European Holding GmbH, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Zschoner Ring 9, 01723 Kesselsdorf, Germany and registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Dresden under number HRB 27832 (the “Receivable”) as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 26 September 2011 (the “Company’s Report”).

The contribution of the Receivable is valued at the amount of three million seven hundred fifty-nine thousand three hundred twenty-two Euros (EUR 3,759,322.-) and is allocated as follows:

- an amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of three million seven hundred fifty-nine thousand three hundred twentyone Euros (EUR 3,759,321.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Declaration

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by the Company’s Report, dated 26 September 2011, which valued the Receivable at three million seven hundred fifty-nine thousand three hundred twenty-two Euros (EUR 3,759,322.-).

The Company’s Report after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

6.1.1. “The Company’s share capital is fixed at twelve thousand five hundred eleven Euros (EUR 12,511.-), represented by twelve thousand five hundred eleven (12,511) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred euro (€ 2,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

ESCO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155340, (l'«Associé Unique»),

Ci-après représentée par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 septembre 2011 donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'Associé Unique détient cent pourcent (100 %) du capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «ESCO Finance International S.à r.l.» une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.501 et constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2298 page 110277 le 27 octobre 2010 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois, suivant un acte de Maître Francis Kessler en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1746 page 83805 le 2 août 2011.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12,510,-) représenté par douze mille cinq cent dix (12,510) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) pour atteindre la somme de douze mille cinq cent onze Euros (EUR 12.511,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d'émission d'un montant de trois millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-un Euros (EUR 3.759.321,-);

b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique d'une (1) Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission d'un montant de trois millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-un Euros (EUR 3.759.321,-) par un apport en nature consistant en une créance contre ESCO European Holding GmbH, une société régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au Zschoner Ring 9, 01723 Kesselsdorf, Allemagne et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal de Dresde sous le numéro HRB 27832;

c) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'Article 6.1 des Statuts de la Société (Capital Souscrit et Libéré); et

d) Divers.

En conséquence et sur base de l'ordre du jour repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) pour atteindre la somme de douze mille cinq cent onze Euros (EUR 12.511,-) par l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), entièrement libérée par l'apport en nature suivant, avec une prime d'émission d'un montant de trois millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-un Euros (EUR 3.759.321,-).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre ESCO European Holding GmbH, une société régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au Zschoner Ring 9, 01723 Kesselsdorf, Allemagne et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal de Dresde sous le numéro HRB 27832 (la «Créance») telle que décrite dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 26 septembre 2011 (le «Rapport de la Société»).

L'apport de la Créance est évalué à un montant total de trois millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-deux Euros (EUR 3.759.322,-) et sera alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant d'un Euro (EUR 1,-) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de trois millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-un Euros (EUR 3.759.321,-) sera alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'apport en nature de la Créance à la Société est documentée par le Rapport de la Société, daté du 26 septembre 2011, qui évalue la Créance à trois millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-deux Euros (EUR 3.759.322,-).

Le Rapport de la Société, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'Article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé a douze mille cinq cent onze Euros (EUR 12.511,-), représenté par douze mille cinq cent onze (12.511) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13042. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149222/168.

(110173966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.407.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of October,

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia under number ABN 59 001 777 591, as responsible entity of AMP Capital Global Direct Property Fund, (the Sole Shareholder)

Here represented by Mrs Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as responsible entity of AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND, is the sole shareholder of AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on March 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 22, 2007, number 1245 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 23, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 4, 2011, number 1776;

II. the Company's share capital is presently set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by one hundred and four (104) Class A1 shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

III. the Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company, resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand euro) represented by 104 (one hundred and four) Class A1 shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 13,125 (thirteen thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 105 (one hundred and five) Class A1 shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 1 (one) new Class A1 share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares

*Second resolution
Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented by Mrs. Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 October 2011, declares that it subscribes to 1 (one) new Class A1 share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of EUR 1,000,000.- (one million euro) which is evidenced to the notary by a blocking certificate (the Contribution).

The amount of the Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Contribution to the Company, in an amount of EUR 1,000,000.- (one million euro), is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 999,875.- (nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as responsible entity of AMP

CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND 105 Class A1 shares

Total: 105 Class A1 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the following wording:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125.-) represented by one hundred and five (105) Class A1 shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shares of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre, par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois d'Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 59 001 777 591, en tant qu'entité responsable d'AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND, (ci-après, l'Associé Unique);

ici représentée par Madame Sara Lecomte, clerk de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant qu'entité responsable d'AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND est l'associé unique de AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par à un acte reçu par Me Henri Hellinckx, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juin 2007, numéro 1245 (Ci-après, la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2011, numéro 1776;

II. Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par cent trois (104) parts sociales de classe A1 sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

III. L'Associé Unique détient au moment présent toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.000,- (treize mille euros), représenté par cent quatre (104) parts sociales de classe A1, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 13.125,- (treize mille cent vingt-cinq euros), représenté par 105 (cent cinq) parts sociales de classe A1 d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de classe A1 d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté par Madame Sara Lecomte, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2011, déclare qu'il souscrit à 1 (une) nouvelle part sociale de classe A1 de la Société, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et la libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) dont la preuve a été fournie au notaire par un certificat de blocage (l'Apport).

Le montant de l'Apport est désormais à la libre disposition de la Société et la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

L'Apport à la Société, pour un montant total de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), sera alloué comme suit:

(i) un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social, et

(ii) un montant de EUR 999.875,- (neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant qu'entité responsable	
d'AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND	<u>105 parts sociales de classe A1</u>
Total:	105 parts sociales de classe A1

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille cent vingt-cinq euros (13. 125,-) représenté par cent cinq (105) parts sociales de Classe A1 sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne mandat et autorise tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l. à procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46514. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149711/156.

(110174583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Tonus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.803.

Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg en date du 20 septembre 2011 sous la référence L110150621.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 modifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Pour Tonus Investments S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2011151492/16.

(110175764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

ESC JV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.278.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151177/10.

(110175994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Eurinter s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 60.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011151181/11.

(110175886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Eurochapes Okatar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 novembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011151182/11.

(110175641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Luxradio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.314.

EXTRAIT

Les associés, réunis en Assemblée générale le 20 septembre 2011 prennent connaissance du constat de fusion -absorption de la société Soparad Holding S.A par CLT-UFA S.A.

Ils prennent acte qu'en vertu de l'article 274 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, la fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de Soparad Holding S.A;à CLT-UFA S.A.

Les sociétés CLT-UFA SA et Editpress Luxembourg SA, sont dès lors les seules propriétaires des parts sociales de la société Luxradio Sàrl, réparties comme suit:

Editpress Luxembourg SA:	750 parts sociales
CLT-UFA SA:	2.250 parts sociales
	<u>3.000 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011151627/22.

(110176157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Euromedic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.974.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2011.

Référence de publication: 2011151183/10.

(110175711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Everbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.481.

Les comptes de clôture de liquidation au 21.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011151186/11.

(110175984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

F.B.K Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151187/10.

(110176367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Financière San Francisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.287.

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Financière San Francisco S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24 rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32.287, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 151 du 8 mai 1990, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2394 du 1^{er} octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe DUCATE, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 2.114.700. (deux millions cent quatorze mille sept cents euros) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 2.226.000.- (deux millions deux cent vingt-six mille euros) à EUR 111.300.- (cent onze mille trois cents euros) par annulation de 42.294 (quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50. (cinquante euros), détenues par la Société elle-même.

2. Modification de l'article 5 afférent.

3. Dissolution anticipée de la société.

4. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 2.114.700.- (deux millions cent quatorze mille sept cents euros) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 2.226.000.- (deux millions deux cent vingt-six mille euros) à EUR 111.300.- (cent onze mille trois cents euros) par annulation de 42.294 (quarante-deux mille deux cent quatrevingt-quatorze) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50. (cinquante euros), détenues par la Société elle-même, de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 111.300 (cent onze mille trois cents euros) représenté par 2.226 (deux mille deux cent vingt-six) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. ROB, R. PIVA, P. DUCATE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45311. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur pd (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151203/77.

(110175902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Turkey MENA Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.517.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of October,
Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

- ISLAMIC TURKEY REAL ESTATE FUND, LTD., with its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (Grand Duchy of Luxembourg), in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Turkey MENA Properties S.à r.l. is a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B 134.517 (the “Company”), incorporated and governed under the Luxembourg law pursuant to a deed drawn up by the Notary Joseph Elvinger dated 30 November 2007 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on dated 17 January 2008, number 129, page 6174; and

- whose articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since the incorporation of the Company.

This being declared, the appearing party, owner of all the five hundred (500) shares (“parts sociales”), with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing 100% of the share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 187,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) by issue of seven thousand five hundred (7,500) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the “New Shares”) subject to the payment of an aggregate share premium amounting to one million eight hundred thousand Euro (EUR 1,800,000.-) (the “Share Premium”).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to subscribe to the New Shares subject to the payment of the Share Premium and to record the full payment of the subscription price for the New Shares by contribution in cash for a total amount of one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500.-).

The New Shares, as well as the Share Premium, having entirely been paid up by payment in cash, the total amount of one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6, paragraph 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“The share capital is fixed at Two Hundred Thousand Euro (EUR 200,000.-) represented by Eight Thousand (8,000) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l’an deux mille onze, le vingt-sept octobre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ONT COMPARU:

- ISLAMIC TURKEY REAL ESTATE FUND, LTD., ayant son siège social chez Maples Corporate Services Limited, BP 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman (l’«Actionnaire Unique»);

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5 rue Zénon Bernard (Grand Duché de Luxembourg) en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu’il établisse que:

- Turkey MENA Properties S.à r.l. est une société privée à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.517 (la «Société»), constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger le 30 novembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 janvier 2008, numéro 129, page 6174; et and

- dont the statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire de l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 EUR) chacune, représentant 100% du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent quatre – vingt - sept mille cinq cent Euro (187.500 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) à deux cent mille Euro (200.000 EUR) par la création et l'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions») moyennant le paiement d'une prime d'émission globale qui s'élève à un million huit cent mille Euro (1.800.000 EUR) (la «Prime d'Emission»).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de souscrire les Nouvelles Actions moyennant paiement de la Prime d'Emission et d'enregistrer la libération intégrale moyennant un apport en numéraire d'un montant d'un million neuf cent quatre – vingt -sept mille cinq cent Euro (1.987.500 EUR).

Les Nouvelles Actions, ainsi que la Prime d'Emission, ayant été intégralement libérées par paiement en numéraire, le montant total d'un million neuf cent quatre – vingt - sept mille cinq cent Euro (1.987.500 EUR) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article 6, paragraphe 1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à Deux Cent Mille Euro (EUR 200.000) représenté par Huit Mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euro (EUR 25) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, tels que représentés ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011153962/113.

(110179081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Rive Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4920 Bascharage, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.527.

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIVE INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Pétange, (RCS Luxembourg B 85527), constituée suivant acte notarié, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 665 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude TOUSSAINT-MOUGEOT, demeurant à F-88370 Plombières-les-Bains, 572, L'Hermitage,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony CHOTARD, avec adresse professionnelle à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social à L-4940 Bascharage, 2, rue de l'Eau et modification afférente de l'article 1^{er} et de l'article 11 des statuts.

2.- Modification de l'article 3 des statuts par la suppression de la rubrique «Souscription du capital».

3.- Acceptation de la démission des administrateurs actuels et décharge.

4.- Nomination de nouveaux administrateurs.

5.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge.

6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-4920 Bascharage, 2, rue de l'Eau et de modifier en conséquence l'article 1^{er} et de l'article 11 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RIVE INVESTISSEMENTS S.A.

Cette société aura son siège à Bascharage. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

La durée est illimitée.»

« **Art. 11**. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.»

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur-délégué actuel Monsieur Pascal WAGNER et des administrateurs actuels à savoir Monsieur Pascal Wagner, Madame Renée Wagner-Klein et Madame Myriam Mathieu, et ce avec effet au 7 octobre 2011, et leur donne décharge.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs avec effet au 7 octobre 2011:

1) Madame Marie-Claude TOUSSAINT-MOUGEOT, demeurant à F-88370 Plombières-les-Bains, 572 L'Hermitage,

2) Monsieur Maxime MOUGEOT; demeurant à F-88370 Plombières-les-Bains, 572 L'Hermitage,

3) Monsieur Roger MIKSA, demeurant à F-54270 Laxou, 34, Avenue de l'Europe. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à r.l., avec siège à Pétange et lui donne décharge.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes: PRESTA-SERVICES S.A., avec siège social à L-8422 Steinfort, RCS Luxembourg B 49.961. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Maxime MOUGEOT et Monsieur Roger MIKSA, étant représentés par Madame Marie-Claude TOUSSAINT-MOUGEOT, en vertu de deux procurations sous seing privé ci-

annexées, se sont réunis et ont pris la décision suivante: Est nommé administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017: Madame Marie-Claude TOUSSAINT-MOUGEOT, prénommée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-C. TOUSSAINT-MOUGEOT, A. CHOTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47710. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151429/74.

(110175748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Fabilor Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 54.333.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151190/10.

(110175757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Farinella s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151191/10.

(110176362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Faustini Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 105.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151192/9.

(110175939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

A-PQ Luxco Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.922.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2011.

A-PQ Luxco Investors S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011151560/16.

(110175925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Faustini Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 105.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151193/9.

(110175945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Oraxys Environment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Grégory Fayolle, professionally residing in Luxembourg,

acting in his capacity as proxyholder of ORAXYS S.A., a société anonyme, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.196, acting as general partner (the "General Partner") of the Company,

by virtue of the authority granted by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") dated 1 October 2011, a copy of which will remain annexed to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 May 2008 number 1334.

2.- The Company has an issued and subscribed share capital of two hundred an sixty-four thousand seven hundred and seventy-five Euros (EUR 264,775.-) divided into tent thousand and sixty (10,060) redeemable Class A Shares, five hundred and thirty (530) redeemable Class B Shares and one (1) Class C Unlimited Share, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-).

3.- Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital is set at five million two hundred and seventy five thousand and twenty-five Euros (EUR 5,275,025.-) divided into:

- two hundred and one thousand (201.000) redeemable Class A Shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each,
- ten thousand (10.000) redeemable Class B Shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each, and
- one (1) Class C Unlimited Share with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

Pursuant to article 5.3 of the Articles the General Partner is specially authorized, during a five year period starting on the date of 30 May 2008 in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations to increase the corporate capital from time to time in whole or in part by the issue of further Class A and Class B Shares up to the limits of the unissued authorised capital. The Gérant may in its discretion determine the time and the number of the authorised Class A and Class B Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new Class A and Class B Shares are to be paid up in cash or kind. The Gérant is authorised to issue further Class A and Class B Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A and Class B Shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out, the Gérant shall take steps to amend this Article in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the Gérant is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

4.- By resolutions dated 1 October 2011, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of redeemable Class A Shares and redeemable Class B Shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915. The share capital of the Company was increased by a total amount of ninety-two thousand four hundred Euros (EUR 92,400.-) and raised from its current amount of two hundred and sixty-four thousand seven hundred and seventy-five Euros (EUR 264,775.-) to three hundred and fifty-seven thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 357,175.-) by issuing three thousand five hundred and eleven (3,511) new redeemable Class A Shares and one hundred and eighty-five (185) new redeemable Class B Shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "New Shares") and with a total share premium amounting to one million nine hundred and forty thousand six hundred and thirty-five Euros and three Eurocents (EUR 1,940,635.03) which were subscribed as mentioned below.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as described in the subscription forms attached hereto.

All the three thousand five hundred and eleven (3,511) new redeemable Class A Shares and one hundred and eighty-five (185) new redeemable Class B Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of two million thirty-three thousand thirty five Euros and three Eurocents (EUR 2,033,035.03) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The documents evidencing the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who acknowledges it.

6.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.2. of the Articles is amended and shall now read as follows:

" Art. 5. Issued Share Capital.

5.2. The Company has an issued and subscribed share capital of three hundred and fifty-seven thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 357,175.-) divided into thirteen thousand five hundred and seventy-one (13,571) redeemable Class A Shares, seven hundred and fifteen (715) redeemable Class B Shares and one (1) Class C Unlimited Share, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated at three thousand Euros (3,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze le quatorze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Grégory Fayolle demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire de ORAXYS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.196, agissant en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la Société,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du conseil d'administration du Gérant Commandité (le «Conseil d'Administration») en date du 1^{er} octobre 2011.

Le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 30 mai 2008 sous le numéro 1334.

2.- La Société a un capital social émis et souscrit de EUR 264.775,- (deux cent soixante quatre mille sept cent soixante-quinze Euros) divisé en 10.060 (dix mille soixante) Actions rachetables de Catégorie A, 530 (cinq cent trente) Actions rachetables de Catégorie B et 1 (une) Action commanditée de Catégorie C, chacune avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros).

3.- Conformément à l'article 5.1 des statuts de la société (les «Statuts»), le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 5.275.025,- (cinq million deux cent soixante-quinze mille vingt cinq Euros), réparti en:

- 201.000 (deux cent un mille) Actions rachetables de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune,

- 10.000 (dix mille) Actions rachetables de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, et

- 1 (une) Action commanditée de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros.

Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé expressément pour une période de cinq ans à partir de la date de 30 mai 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à faire des appels de fonds et à augmenter le capital social de temps à autre, en tout ou pour partie, par l'émission d'Actions de Catégorie A et de Catégorie B dans les limites du capital autorisé. Le Gérant peut de manière discrétionnaire déterminer la date et le nombre d'Actions de Catégorie A et de Catégorie B autorisées à être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B sont à payer en espèces ou en nature. Le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A et de Catégorie B supplémentaires de la Société dans le cadre des autorisations pré-mentionnées sans que les Actionnaires existants aient des droits préférentiels de souscription. Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions de Catégorie A et de Catégorie B représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Toutes les fois que le capital souscrit est augmenté conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier cet article de façon à faire constater la modification du capital souscrit du capital non émis et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi.

4.- Par résolutions du 1^{er} octobre 2011, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission d'Actions rachetables de Catégorie A et d'Actions rachetables de Catégorie B et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915. Le capital social de la Société a été augmenté d'un montant total de EUR 92.400,- (quatre-vingt douze mille quatre cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 264.775,- (deux cent soixante-quatre mille sept-cent soixante quinze Euros) à EUR 357.175,- (trois cent cinquante-sept mille cent soixante-quinze Euros), par l'émission de 3.511 (trois mille cinq cent onze) nouvelles Actions rachetables de catégorie A et 185 (cent quatre-vingt cinq) nouvelles Actions rachetables de catégorie B, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune qui ont été souscrites telles qu'indiquées ci-dessous.

5.- Sur ce, le Gérant Commandité reconnaît que les 3.511 (trois mille cinq cent onze) nouvelles Actions rachetables de catégorie A et 185 (cent quatre-vingt cinq) nouvelles Actions rachetables de catégorie B, ont été entièrement souscrites par les souscripteurs décrits dans les bulletins de souscription annexés aux présentes, et que le prix de souscription et la prime d'émission d'un montant de EUR 1.940.635,03 (un million neuf cent quarante mille six cent trente-cinq Euro et trois centimes d'Euros), ont été payés en numéraire de sorte que la somme de EUR 2.033.035,03 (deux millions trente-trois mille trente-cinq Euros et trois centimes d'Euros) était à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire, qui en a pris acte expressément. Les documents justificatifs des souscriptions ont été produits au notaire instrumentant qui en a pris acte.

6.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.2 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social Émis.**

5.2. La Société a un capital social émis et souscrit de EUR 357.175,- (trois cent cinquante-sept mille cent soixante-quinze Euros) divisé en 13.571 (treize mille cinq cent soixante et onze) Actions rachetables de Catégorie A, 715 (sept cent quinze) Actions rachetables de Catégorie B et une (1) Action commanditée de Catégorie C, chacune avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ trois mille Euros (3.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. FAYOLLE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46513. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150049/155.

(110174251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

LFP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.099.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale extraordinaire tenue en date du 25 octobre 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 octobre 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alexander Mayer-Groth de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-délégué avec effet au 16 septembre 2011. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateurs de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2. L'assemblée décide de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société.

3. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Messieurs François Georges et Guillaume Le Bouar de L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

LFP HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011152008/26.

(110176893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

DP Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.111.

—
La présente version remplace et annule celle qui a été déposée en date du 4 août 2011 (L110128225)

In the year two thousand and , on the twenty-second day of July

Before Maître Pierre Probst, civil notary residing at Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of DP HOLDINGS S.A., a «société anonyme», having its registered office at 46A Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 19 November 2010, inscribed at Luxembourg trade and companies register section B under number B 157.111, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 49, page 2332, on the 11th of January 2011;

The meeting is presided by Mr Philippe LACOURT, lawyer, residing at Luxembourg-city, 25, rue Philippe II

The chairman appoints as secretary Mr. Gary HESS, residing in Niederfeulen;

The meeting elects as scrutineer Madame Francine MAY, residing in Saeul;

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list.

That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 31.000 (thirty one thousand) shares, representing the whole share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 15.000.000 (fifteen million euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31.000 (thirty one thousand euro) to EUR 15.031.000 (fifteen million thirty one thousand euro) by the issue of 15.000.000 (fifteen million) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each. 2.- Amendment of article three, paragraph 1, of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

EKG HOLDINGS 1 LIMITED, sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by EUR 15.000.000 (fifteen million euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31.000 (thirty one thousand euro), represented by 31.000 (thirty one thousand) shares having a par value of EUR 1 (one euro) to EUR 15.031.000 (fifteen million thirty one thousand euro), represented by 15.031.000 (fifteen million thirty one thousand) shares having a par value of EUR 1 (one euro), and decides to issue through a contribution in kind 15.000.000 (fifteen million) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, with the same rights and privileges than the existing shares.

Subscription and Payment

Here intervenes EKG HOLDINGS 1 LIMITED, a company incorporated in the British Virgin Islands with company number 1605206 and whose registered office is at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, which declares to subscribe all 15.000.000 (fifteen million) new shares to be issued.

The new shares are paid up by a contribution in kind hereafter consisting of 850 (eight hundred fifty) shares, having a nominal value of USD 1.000 (one thousand US dollars) each, of DITCO PARTICIPATIONS S.A., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 412F route d'Esch, L1471 Luxembourg, Luxembourg, representing 100 % of the share capital of said company.

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 15.000.000 (fifteen million euro), which has to be considered as share capital.

This contribution in kind has been the subject of a report issued on the 30th June 2011 by Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, Luxembourg, in line with Articles 26-1 and 32-1 (5) of the amended law of 10 August 1915 concerning commercial companies, report which will stay enclosed to this deed.

This report concludes as follows:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and accounting par value of the shares to be issued in consideration

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and is not to be used for any other purpose.»

The contributor declares to be the sole legal owner of the shares contributed to the Company, that the shares are not pledged or subject to any privilege or any other right of the same nature other than caused by law, that there is no obstacle to the free transfer of the shares to the Company without any restriction or limitation and that instructions have been given in order to carry out all notifications, inscriptions or formalities in order to render valid the transfer of the shares to the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholder decides to amend the article three, paragraph 1, of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 3.** The share capital of the company is set at fifteen million thirty one thousand euro (EUR 15.031.000.-), represented by fifteen million thirty one thousand (15.031.000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de DP HOLDINGS, S.A., une société anonyme avec siège social à 46A Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro B 157.111, constituée suivant acte reçu le 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 49, page 2332, du 11 janvier 2011

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe LACOURT, maître en droit, demeurant à Luxembourg-ville 25, rue Philippe II.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, demeurant à Niederfeulen;

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine MAY, demeurant à Saeul;

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.000.000 (quinze millions euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 15.031.000 (quinze millions trente et un mille euros) par l'émission de 15.000.000 (quinze millions) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

2.- Modification afférente de l'article trois, alinéa 1^{er}, des statuts. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

EKG HOLDINGS 1 LIMITED, actionnaire unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence EUR 15.000.000 (quinze millions euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro), à un montant de EUR 15.031.000 (quinze millions trente et un mille euros) représenté par 15.031.000 (quinze millions trente et un mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro), et décide également d'émettre contre un apport en nature 15.000.000 (quinze millions) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro), avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et Libération

Intervient au présent acte EKG HOLDINGS 1 LIMITED, une société immatriculée aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1605206 et dont le siège social est à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, qui déclare souscrire aux 15.000.000 (quinze millions) actions nouvelles à émettre.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature, consistant dans l'apport à la Société de 850 (huit cent cinquante) actions, d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars US), de DITCO PARTICIPATIONS, S.A., une société de droit luxembourgeois et ayant son siège social à 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg, représentant 100% du capital émis de la société.

Les actions ainsi apportées sont évaluées à la somme de EUR 15.000.000 (quinze millions euros), qui sera considérée comme capital social.

L'apport en nature ci-dessus fait l'objet d'un rapport établi en date du 30 juin 2011 par Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut dans les termes suivants:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de € 15.000.000 ne correspond pas au moins aux 15.000.000 actions nouvelles à la valeur nominale de € 1 à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable à des tiers.»

Le souscripteur déclare être le seul propriétaire juridique des actions apportées par lui à la Société, que les actions ne sont pas sujettes à gage, privilège ou autre droit de même nature autrement que par l'effet de la loi, qu'il n'existe pas d'obstacle à la libre cessibilité des actions à la Société sans restriction ou limitation aucune et que des instructions ont été données afin d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires en vue d'effectuer un transfert valable de ces actions à la Société.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'actionnaire unique décide de modifier l'article trois, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à quinze millions trente et un mille euros (EUR 15.031.000.-) représenté par quinze millions trente et un mille (15.031.000) actions d'une valeur nominale de 1 euro (EUR 1), chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Ettelbruck, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Signé: Lacourt, Hess, May, Probst.

Enregistré à Diekirch, Le 27 juillet 2011 Relation: DIE/2011/7139. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Ettelbruck, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150492/152.

(110174843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Filureg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 07/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151197/10.

(110176083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

CQLT SaarGummi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 156.218.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CQLT International Investment Holding (HK) Limited, with registered office at 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Companies Registry of the Hong Kong Special Administrative Region under number 1594854 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 97, route du Vin, L-5445 Schengen, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, on 20 October 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 2583 page 123961 on 26 November 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.218 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by Maître Kessler on 29 July 2011, published in the Memorial on 3 October 2011 number 2348.

II.- That the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the municipality of the Company's registered office to Remich;

2. Subsequent amendment to article 3 of the articles of association of the Company to reflect the preceding resolution;
3. Amendment to article 8 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of the registered office of the Company from 97, route du Vin, L-5445 Schengen, Grand-Duchy of Luxembourg to 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of this deed.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 3 paragraphs 1 and 2 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

"The Company has its registered office in the City of Remich, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Remich by decision of the board of managers."

Third resolution

It is resolved to amend article 8 para. 1 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

"The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CQLT International Investment Holding (HK) Limited, ayant son siège social sis au 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong sous le numéro 1594854 (l'«Associé Unique»).

Ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «CQLT SaarGummi Holding S.à r.l. », une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 97, route du Vin, L-5445 Schengen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Edouard Delosch, du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2583 page 123961 du 26 novembre 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.218 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Kessler du 29 juillet 2011, publié au Mémorial le 3 octobre 2011 numéro 2348.

II.- Que les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'as-

semblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de localité du siège social de la Société à Remich;
2. Amendement subséquent à l'article 3 des statuts de la Société de sorte à refléter la résolution précédente;
3. Amendement à l'article 8 des statuts de la Société; et
4. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société sis au 97, route du Vin, L-5445 Schengen, Grand-Duché de Luxembourg, au 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date du présent acte.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 3 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

«La Société a son siège social dans la ville de Remich, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la municipalité de Remich par décision du conseil de gérance.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 8 para. 1 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

«La signature du gérant unique engage la Société. En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée à tout moment par la signature de deux gérants quels qu'ils soient. Le conseil de gérance pourra de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent (s) ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé (s) ou gérant (s) de la Société.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la partie comparante, laquelle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011151127/124.

(110175961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Mayur Fund, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.910.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of October.

Before us, Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of shareholders of Mayur Fund (the "Fund"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, under the form of a Special Investment Fund, as defined by the Luxembourg law dated 13 February 2007, having its registered office at Luxembourg, registered to the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number R.C.S. B 154910.

The Fund was initially incorporated on 23 February 1996 in the Island of Guernsey under the name of Mayur Fund Limited as a Guernsey limited liability company. The registered office was transferred to Luxembourg with Effective Date as of July 30, 2010 pursuant to a notarial deed of the 6th of August 2010 published in the Mémorial of September 28, 2010.

The Meeting was opened with Mr. Hugues de Monthébert private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary

Mr George-Marios Prantzou, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Sylvia Sillitti, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, the present meeting was convened by registered mail sent to all the shareholders of the Fund on 13 October 2011.

II. -That the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the liquidation of the Fund

2. Nomination of the liquidator of the Fund.

3. Instruction to the Liquidator to transfer the whole assets and liabilities of Mayur Fund -Emerging Markets ("Emerging Markets") into Pictet Total Return – Banyan ("Banyan") by the way of a contribution in kind that should take place as of 2 November 2011 (the "Effective Date of the Transfer") or on any other date that the Liquidator shall decide.

III. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, or the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. - That pursuant to the attendance list, all the outstanding shares in circulation, are represented at the present meeting, which is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the liquidation of the Fund. The resolution has been taken:

1,933,356 votes for

0 vote against

0 abstentions

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg, as the Liquidator of the Fund. The Liquidator will have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

The resolution has been taken by

1,933,356 votes for

0 against

0 abstention

Third resolutions

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to transfer the whole assets and liabilities of Emerging Markets into Banyan by the way of the contribution in kind that should take place as of 2 November 2011 (the "Effective Date of the Transfer") or any other date that the Liquidator shall decide.

Each shareholder, unless they expressly request to receive cash, will receive, in exchange for their current holding in Emerging Markets, "MG USD" shares in Banyan.

The resolution has been taken by:

1,933,356 votes for

0 vote against

0 vote abstention

There being no further business, the Meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Mayur Fund (le «Fonds»), une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable, sous la forme d'un Fonds d'Investissement Spécialisé, tel que défini par la loi du 13 février 2007, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro R.C.S. B 154910.

Le Fonds fut initialement incorporé le 23 février 1996 sur l'île de Guernesey sous la dénomination Mayur Fund Limited comme une «limited liability company» de Guernesey. Le siège social fut transféré vers Luxembourg avec Date Effective au 30 juillet 2010 selon un acte notarié du 6 août 2010 publié au Mémorial du 28 septembre 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de M. Hugues de Monthébert, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire M. George-Marios Prantzos, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mme Sylvia Silitti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires du Fonds en date du 13 octobre 2011.

II. - Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Approbation de la liquidation du Fonds

2. Nomination du liquidateur du Fonds.

3. Instruction donnée au liquidateur de transférer tout l'actif et le passif de Mayur Fund–Emerging Markets («Emerging Markets») dans Pictet Total Return–Banyan, («Banyan») par une contribution en nature qui devrait être effectué au 2 novembre 2011 (la «Date Effective de Transfert») ou toute autre date que le liquidateur décidera.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. - Que suivant la liste de présence, toutes les actions en circulation sont représentées à la présente Assemblée qui a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la liquidation du Fonds La présente résolution est prise par:

1.933.356 votes pour

0 vote contre

0 abstention

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg, comme liquidateur du Fonds. Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée, dans les cas où elle est requise. La présente résolution est prise par:

1.933.356 votes pour

0 vote contre

0 abstention

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'instruire le liquidateur de transférer tout l'actif et le passif d'Emerging Markets dans Banyan par le biais d'une contribution en nature qui devrait être effectuée au 2 novembre 2011 (la «Date Effective de Transfert») ou toute autre date que le liquidateur décidera.

Chaque actionnaire, à moins qu'il n'ait expressément demandé de recevoir des liquidités, recevra, en échange de sa détention actuelle dans Emerging Markets, des actions «MG USD» de Banyan.

La présente résolution est prise par:

1.933.356 votes pour

0 vote contre

0 abstention

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DE MONTHEBERT, G.-M. PRANTZOS, S. SILLITTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48191. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152030/136.

(110177111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Dys Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 96.286.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2011, tenue au 24 rue des genêts L-1621 Luxembourg

En date du 10 novembre 2011, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de révoquer avec effet immédiat Monsieur Dieter KUNDLER et Monsieur Philippe CLESSE de leur poste d'administrateur de la Société;

- de prendre acte de la démission de Monsieur Edgar BISENIUS de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société en date du 23 février 2011;

- de nommer en qualité d'administrateur de la Société, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017:

Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

MONTROSE CONSULTING S.A., ayant son siège social à Withfield Tower, third floor, 4792 Coney Drive, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Belize sous le numéro 88,058, représentée par Monsieur Francesco ZITO, en qualité de représentant permanent.

SUNNYSIDE INVEST & TRADE S.A., ayant son siège social à Withfield Tower, third floor, 4792 Coney Drive, Belize City, 1777 Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Belize sous le numéro 88,093, représentée par Monsieur Francesco ZITO, en qualité de représentant permanent.

de transférer le siège social de la Société au 24 rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

- de prendre acte de la démission de la société BUREAU EUROPEEN DE COMPTABILITE ET DE FISCALITE, S.à r.l., en abrégé BECOFIS, S.à r.l., de son poste de commissaire au compte en date du 23 février 2011.

- de nommer au poste de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017, la société CHEYNE ROW PROPERTIES S.A., ayant son siège social à Withfield Tower, third floor, 4792 Coney Drive, 1777 Belize City, Belize, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Belize sous le numéro 81,404.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153653/29.

(110179460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Fidicor I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.417.

Le bilan de la société au 30/06/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011151195/12.

(110176276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Fimopriv H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151198/9.

(110176372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2011151201/11.

(110176007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Bekerley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.915.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- José CORREIA, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

- Géraldine SCHMIT, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2016 et qui se tiendra en 2016.

2) renouvellement du mandat de commissaire aux comptes Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2016 et qui se tiendra en 2016.

3) acceptation de la cooptation de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 13 août 2010 et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2016 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151745/22.

(110177054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Financière Balan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151202/10.

(110175828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Financière San Francisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 32.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151204/10.

(110176055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Formair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.428.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151207/10.

(110176049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Signature.

FP-GVBB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011151208/11.

(110176191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

D'un commun accord des parties, la convention de domiciliation conclue entre ICON LUXEMBOURG S.A.R.L., une société à responsabilité limitée au capital social de USD 50.025,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66588, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et l'agent domiciliataire CENTRALIS S.A., a été résiliée avec effet au 31 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centralis S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011151247/13.

(110176380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

FSP Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 127.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FSP INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2011151209/11.

(110175849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Global Oilfield Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151212/10.

(110175894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Global Oilfield Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151213/10.

(110175895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Dalcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 154.797.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 03 novembre 2011, Monsieur Fabio MAS-TROSIMONE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur François MEUNIER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Sarah BRAVETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateur en remplacement des sociétés KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par M. Guy BAUMANN, représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Mme Marie BOURLOND, représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par M. Guy KETT-MANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront avec celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 03 NOV. 2011.

Pour: DALCOM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011151592/23.

(110175804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.174.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

Morgan Stanley Cadzand III Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Cayman Island, having its registered office at George Town, KY - Grand Cayman and registered with the Cayman Registrar of Companies under the number 205209, here represented by Maître Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal, and

Morgan Stanley Oostburg B.V., a Besloten Vennootschap, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 1, Lokatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam and registered with Amsterdam Chamber of Commerce under the number 34277636, here represented by Maître [Nathalie HOULLE], attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal.

The proxies having been signed *ne varietur* by the proxy holders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed companies are the holders of the entire corporate capital of MORGAN STANLEY OOSTBURG AND PARTNERS S.e.c.s, a 'société en commandite simple', with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.174, incorporated on 11 July 2007, by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, number 1947, on 11 September 2007 (the "Partnership").

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Change of the composition of the board of managers of the Partnership, which will be composed of at least two members instead of three members.
2. Subsequent decision to amend Article 13 of the articles of association of the Partnership.
3. Accept resignation of Mr. Ilan Gonen as manager of the Partnership effective as of 20 September 2011 and grant full discharge to Mr. Ilan Gonen for the execution of his mandate until the date of his resignation.

II. That the extraordinary general meeting of the Partnership has taken the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the composition of the board of managers of the Partnership, which will be composed of at least two members instead of three members.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 13 of the articles of association of the Partnership is amended as to read as follows:

" **Art. 13.** The Partnership is managed by a management board (the Board) composed of at least two (2) members (the Managers). The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the Partners, by the simple majority vote of the general meeting of the Partners upon proposal of the General Partners.

Resolutions of the Board will be adopted at simple majority of the Managers present or represented."

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to accept the resignation of Mr. Ilan Gonen as manager of the Partnership effective as of 20 September 2011 and grant full discharge to Mr. Ilan Gonen for the execution of his mandate until the date of his resignation.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le quatorze octobre, Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu

Morgan Stanley Cadzand III Limited, une exempted company limited by shares, constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, immatriculée au Registre de commerce des Iles Caïmans sous le numéro 205209 et ayant son siège social au George Town, KY - Grand Cayman, Iles Caïmans, représentée par Me Nathalie HOULLE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations lui conférées sous seing privé, et Morgan Stanley Oostburg B.V., une Besloten Vennootschap, constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Com-

merce d'Amsterdam sous le numéro 34277636 et ayant son siège social au 1, Lokatellikade, NL – 1076 AZ Amsterdam, représentée par Me Nathalie HOULLE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations lui conférées sous seing privé;

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les sociétés prénommées détiennent la totalité du capital social de la société MORGAN STANLEY OOSTBURG AND PARTNERS S.E.C.S, une société en commandite simple, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.174, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 septembre 2007, numéro 1947 (la «Société»).

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-après, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de composition de conseil de gérance de la Société, qui sera désormais composé d'au moins deux membres au lieu de trois membres.

2. Modification subséquente de l'article 13 des statuts de la Société.

3. Acceptation de la démission de Monsieur Ilan Gonen de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011 et octroi à Monsieur Ilan Gonen d'une décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa démission.

II. Que l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la composition du conseil de gérance de la Société qui sera composé désormais d'au moins deux gérants au lieu de trois gérants.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, l'article 13 des statuts de la Société sera libellé de manière suivante:

« **Art. 13.** La Société sera gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) membres (les Gérants). Le(s) Gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des Associés, par un vote à la majorité simple des Associés sur proposition des Associés Commandités.

Les résolutions du Conseil seront adoptées à la majorité simple des Gérants présents ou représentés.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ilan Gonen de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011 et octroi d'une décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa démission.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement mille deux cents euros (€ 1.200,-)

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13879. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011153808/116.

(110178915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Gothenburg VG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.199.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} juillet 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151214/11.

(110176121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Garage Marc Winandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 326, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 67.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151217/9.

(110175966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 680.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.979.

Par résolutions signées en date du 19 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Harald Charbon, avec adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet immédiat
2. Acceptation de la démission de Luca Gallinelli, avec adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat
3. Nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
4. Nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
5. Transfert du siège social de la société du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151937/21.

(110176651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**KPMG Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. KPMG Lux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 149.133.

In the year two thousand and eleven, on the third day of October,
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KPMG Europe LLP, a limited liability partnership governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 15 Canada Square, London E14 5GL, United Kingdom and registered under number OC324025,

hereby represented by Mr Carlo Jentgen, Finance Director, with professional address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of an authority given on 30 September 2011,

the said proxy, signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée KPMG Lux S.à r.l., having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-), incorporated on 30 October 2009 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, on 1 December 2009, number 2338, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 17 August 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”), number 1983 of 29 August 2011.

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the Company into “KPMG Luxembourg” and to amend paragraph 3 of article 1 of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph will read as follows:

“The Company will exist under the name of “KPMG Luxembourg”.

2 To amend article 3 of the articles of incorporation of the Company. Said article will read as follows:

“The corporate object of the Company is to carry out independently all activities with regard directly or indirectly to audit, including statutory audit, accounting, tax advice, consulting and domiciliation of companies in the broadest sense.

The Company may also carry out all activities with regard directly or indirectly to training services in general and to the continuing professional education in particular.

The Company may further exercise any activity which is subsidiary to its main corporate object.

The Company may, in particular, acquire hold and dispose of interests in Luxembourg and/or foreign companies and undertakings practicing similar or corresponding activities, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes”.

The appearing party requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company into “KPMG Luxembourg” and to amend paragraph 3 of article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 1. (paragraph 3).** The Company will exist under the name of “KPMG Luxembourg.”

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The corporate object of the Company is to carry out independently all activities with regard directly or indirectly to audit, including statutory audit, accounting, tax advice, consulting and domiciliation of companies in the broadest sense.

The Company may also carry out all activities with regard directly or indirectly to training services in general and to the continuing professional education in particular.

The Company may further exercise any activity which is subsidiary to its main corporate object.

The Company may, in particular, acquire hold and dispose of interests in Luxembourg and/or foreign companies and undertakings practicing similar or corresponding activities, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes”.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (EUR 1,000).

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

KPMG Europe LLP, une société à responsabilité limitée régie par le droit anglais, ayant son siège social au 15 Canada Square, Londres E14 5GL, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro OC324025,

représenté aux fins des présentes par M. Carlo Jentgen, Directeur financier, avec adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2011,

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présente acte aux fins d'enregistrement.

La partie représentée est le seul et unique associé de KPMG Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12,501.-) constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2338 du 1^{er} décembre 2009, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 17 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1983 du 29 août 2011 (la «Société»).

L'associé représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la Société en «KPMG Luxembourg» et modification de l'alinéa 3 de l'article 1 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit :

«La Société adopte la dénomination «KPMG Luxembourg».

2 Modification de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la révision des comptes, de l'expertise comptable et fiscale, du conseil en organisation et de la domiciliation de sociétés, au sens le plus large.

La Société peut également exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le domaine de la formation en général et de la formation professionnelle continue en particulier.

La Société peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal.

La Société pourra, en particulier, acquérir, détenir et céder les participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère exerçant les mêmes activités ou similaires, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet».

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer le nom de la Société en KPMG Luxembourg et de modifier l'alinéa 3 de l'article 1 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit :

« **Art. 1^{er}. (alinéa 3).** La Société adopte la dénomination «KPMG Luxembourg».

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la révision des comptes, de l'expertise comptable et fiscale, du conseil en organisation et de la domiciliation de sociétés, au sens le plus large.

La Société peut également exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le domaine de la formation en général et de la formation professionnelle continue en particulier.

La Société peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal.

La Société pourra, en particulier, acquérir, détenir et céder les participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère exerçant les mêmes activités ou similaires, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44059. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149955/160.

(110174826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

General Construction and Development Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 49.836.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151218/10.

(110175743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 103.768.

Suite à la démission de Monsieur Germain Trichies du conseil d'administration de la société susmentionnée avec effet au 28 octobre 2011, le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2012:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration
5, Kalandersplatz, CH-8045 Zurich
 - Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 - Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
 - Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011151805/22.

(110176711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Alma Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 117.557.

In the year two thousand and eleven,
on the eleventh day of the month of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ALMA VENTURESS.A.", a société anonyme, established and having its registered office at 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 16 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1669 of 4 September 2006.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 6 November 2006, published in the Mémorial, on 5 April 2007, under number 543.

The Meeting is opened and presided over by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Ms Kit Sum WONG, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the Meeting is the following:

1.-Amendment of article eighteen (18) of the articles of association of the Company in order:

- a) to adopt a fiscal year beginning on 1 July of each year and ending on 30 June of the following year, and
- b) to acknowledge that as an exception the fiscal year which has begun on 1 January 2011, ended on 30 June 2011, instead of 31 December 2011.

2.-To amend Article eighteen (18), first paragraph of the articles of association will have henceforth the following wording:

"The Company's financial year begins on 1 July of each year and ends on 30 June of the following year."

3.-To amend the date of the annual general meeting of shareholders that will be held henceforth on the first Friday of the month of November of each year at 02.00 p.m.

4.-To amend Article fifteen (15) of the Company's articles of incorporation as follows:

"The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the

registered office as may be specified in the convening notice of the meeting on the first Friday of the month of November of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.”

5.-To amend Article eleven (11) of the Company’s articles of incorporation as follows:

“According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.”

6.-To amend Article sixteen (16) of the Company’s articles of incorporation as follows:

“Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company’s share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.”

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or

their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from said attendance-list that all three thousand nine hundred (3,900) shares representing the total subscribed capital are present or represented at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this Meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this Meeting.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to change the financial year of the Company so that from now on it will begin on the first day of July of each year and will end on the last day of June of the following year.

The Meeting at the same time acknowledges that as an exception, the financial year which has begun on 1 January 2011 ended on 30 June 2011, thus six months earlier as fixed by the Articles of Incorporation, and the financial year, which began on 1 July 2011, will end on 30 June 2012.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to amend article eighteen (18), first paragraph of the Company’s articles of incorporation in order to reflect the change of the financial year.

The Meeting RESOLVES that such first paragraph of article eighteen (18) will from now on read as follows:

Art. 18. (first paragraph). “The Company’s financial year begins on 1 July of each year and ends on 30 June of the following year.”

Third resolution

As a direct consequence of the change of the fiscal year, the Meeting RESOLVES to amend the date of the annual general meeting of shareholders, so that such meeting will henceforth be held on the first Friday of the month of November of each year at 02.00 p.m..

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to amend article fifteen (15) of the Company’s articles of incorporation in order to reflect the change of the date of the annual general meeting.

The Meeting RESOLVES that such article fifteen (15) will from now on read as follows:

Art. 15. “The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting on the first Friday of the month of November of each year at 02.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.”

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to amend article eleven (11) of the Company’s articles of incorporation to give it henceforth the following new wording:

Art. 11. “According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.”

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to amend article sixteen (16) of the Company’s articles of incorporation to give it henceforth the following new wording:

Art. 16. “Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company’s share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.”

Nothing else being on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze,

le onze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s’est tenue l’assemblée générale extraordinaire (l’«Assemblée») des actionnaires de «ALMA VENTURES S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (la «Société»),

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 16 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1669 du 4 septembre 2006.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 6 novembre 2006, publié au Mémorial, le 5 avril 2007, sous le numéro 543.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L’Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadia WEYRICH, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article dix-huit (18) des statuts en vue:

a) d'adopter une année sociale débutant le 1^{er} juillet de chaque année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, et

b) de constater que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2011 s'est terminée exceptionnellement le 30 juin 2011.

2.- De modifier l'article dix-huit (18), premier alinéa des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.»

3.- De modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue désormais le premier vendredi du mois de novembre de chaque année à 14.00 heures.

4.- Modification de l'article quinze (15) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg-Ville au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de novembre de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg-Ville, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.»

5.- Modification de l'article onze (11) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à

l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

6.- Modification de l'article seize (16) des statuts de la Société comme suit:

«L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^e) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille neuf cents (3'900) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'année sociale de la Société afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

L'Assemblée constate en même temps, que l'année sociale qui a débuté le 1^{er} janvier 2011 s'est terminée exceptionnellement le 30 juin 2011, soit six mois plus tôt comme prévu par les statuts et l'exercice social qui a débuté le 1^{er} juillet 2011 se terminera le 30 juin 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article dix-huit (18), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'année sociale.

L'Assemblée DECIDE que ce premier alinéa de l'article dix-huit (18) des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 18. (premier alinéa). «L'année sociale de la Société commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

En conséquence directe du changement de l'année sociale, l'Assemblée DECIDE de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour la tenir à l'avenir le premier vendredi du mois de novembre de chaque année à 14.00 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article quinze (15) des statuts de la Société, afin de refléter le changement de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

L'Assemblée DECIDE que ledit article quinze (15) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 15. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg-Ville au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de novembre de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg-Ville, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.»

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société, afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

Art. 11. «La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société, afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

Art. 16. «L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^e) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, K.S. WONG, N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2011. Relation: eac/011/13657. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011153560/251.

(110178891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Gresham Borehamwood IP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.780.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151222/10.

(110175784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Gresham Borehamwood IP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.780.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151223/10.

(110175785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Gresham Borehamwood IP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.780.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151224/10.

(110175786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Gresham Borehamwood IP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.780.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151225/10.

(110175787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Xylem Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ITT Industries Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04. November 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011151263/14.

(110175630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Immobilier Albert 1er S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.382.

D'un commun accord des parties, la convention de domiciliation conclue entre IMMOBILIER ALBERT 1^{er} S.A., une société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117382, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et l'agent domiciliataire CENTRALIS S.A., a été résiliée avec effet au 31 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centralis S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011151250/13.

(110176374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Groco S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 44.966.

Je soussigné, Luca Di Fino, gérant de la FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., dénonce le siège de la société GROCO S.A., 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 44.966 avec effet immédiat. Luxembourg, le 07 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151226/9.

(110176168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Groupe Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.156.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151227/9.

(110175915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

S.I.H. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 92.285.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 27 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme S.I.H. INTERNATIONAL SA, (RCS B 92.285), dont le siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, a été dénoncé en date du 11 mai 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 17 novembre 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Me Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2011154169/19.

(110179308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.
